



ARRETE N° 2024 - 434
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue des Vases n° 10
Emménagement
Rue de la Chaussée n° 30
Mercredi 24 Juillet 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Madame PASTORE Manon – 10, rue des Vases – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Rue des Vases au n° 10, suivi d'un emménagement, Rue de la Chaussée au n° 30, Mardi 24 Juillet 2024, de 19h00 à 21h00,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée à effectuer un déménagement, RUE DES VASES au n° 10, suivi d'un emménagement, RUE DE LA CHAUSSEE au n° 30, MERCREDI 24 JUILLET 2024, de 19H00 à 21H00.

ARTICLE 2 : Une place de stationnement sera réservée par la Demandeuse, au plus près du lieu d'intervention, Rue des Vases.

La circulation sera interdite, Rue de la Chaussée, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin que la Demandeuse effectue l'emménagement.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par la Demandeuse, au début de la Rue de la Chaussée.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer 9 route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : L'accès aux Service de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 12 Juillet 2024
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

